

Nous nous tenons à votre disposition à la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, par téléphone (05.30.25.00.24) ou encore sur rendez-vous, afin de répondre à toute demande d'informations quant à la réglementation, l'organisation et la tarification.

Des informations se trouvent aussi sur le site de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, vous y trouverez notamment le projet pédagogique des activités périscolaires 2018/2019 :

<http://hautlimousinenmarche.fr/>

Je m'engage à prévenir le responsable de l'accueil de loisirs Périscolaire en cas d'absences de mon enfant.

Signature:



Les Accueils de Loisirs Périscolaires de la



Pour les Moyennes Sections jusqu'aux Cours Moyens
Elémentaires.

*Fiche d'inscription :
école de Mézières sur Issoire
Année scolaire 2018/2019
à rendre avant le 06 Juillet*

Cette année dans le cadre des activités périscolaire, votre enfant va pouvoir participer à de nombreuses activités encadrées par des équipes qualifiées.

L'année scolaire va se découper en 3 trimestres comprenant une à deux périodes, ce qui permettra à votre enfant de découvrir un large panel d'activités.

Chaque enfant aura accès à des activités culturelles, sportives, manuelles et à la découverte de l'environnement et du patrimoine.

COORDINATEUR de secteur sur l'école de

Mézières sur Issoire

Alexandre Boiroux
06 89 39 27 22
aboiroux@cchlem.fr

A l'école de *Mézières sur Issoire* le jour des activités périscolaires est le :

Jeudi de 14h30 à 16h30.

Les enfants feront une activité chaque heure sauf sur certaines activités spécifiques (ex : roller).

Voici des activités type qui pourront être proposées :

| | | | |
|------------|----------|------------|---------------|
| Culturelle | Sportive | Artistique | Environnement |
|------------|----------|------------|---------------|

Modalités de paiement

Les inscriptions se font à l'année, pour chaque enfant il sera demandé 21 euros qui sera à régler à réception de la facture. Les factures seront envoyées aux familles après les vacances de printemps.

Fonctionnement général pour toutes les écoles :

1er trimestre : du Lundi 3 Septembre au vendredi 21 Décembre

Du 03 sept au 19 oct - du 05 nov au 21 déc

2^{ème} trimestre : du Mardi 7 Janvier au vendredi 12 Avril

Du 07 janv au 15 fév - du 04 mars au 12 avr

3^{ème} trimestre : du Mardi 29 Avril au vendredi 5 juillet

Du 29 avr au 05 juillet



Nouveauté 2018/2019 : En concertation avec les équipes enseignantes des écoles, des animateurs vont pouvoir intervenir pendant le temps scolaire avant les TAP sur les projets d'école.

Les inscriptions sont obligatoires car nous avons besoin de connaître le nombre d'enfants qui participeront aux TAP afin de respecter la réglementation en matière de taux d'encadrement.

Afin de valider l'inscription de votre enfant vous devez :

- Remplir la fiche de renseignements*
- Signer le règlement intérieur des TAP*

Inscription : Ecole : *Mézières sur Issoire* Classe :

| | |
|---------------|--------------------|
| <u>Enfant</u> | Nom Prénom : |
| | Date de Naissance: |

| | |
|----------------|--|
| <u>Parents</u> | |
| Adresse | |
| Téléphone | |
| Email | |

| | |
|------------------------------|--|
| <u>Responsables légaux :</u> | |
| Adresse | |
| Téléphone | |

Je soussigné(e).....autorise mon enfant.....à participer aux TAP pour l'année scolaire 2018/2019.



Aucun règlement ne doit être joint à cette fiche d'inscription ! Le règlement se fera à réception de la facture.